



## Fin cdd conge maternite

Par **EmilyTlrs**, le **23/02/2021** à **13:38**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 7 mois. Je travaille en tant que conseillère téléphonique dans une entreprise de SAV. Mon contrat prend fin ce mois-ci (28/02) mais est renouvelé jusque fin octobre. J'ai reçu aujourd'hui mon nouveau contrat de travail qui à ma grande surprise prend fin le 30/04/2021 avant congé maternité donc en sachant que tous mes autres collègues ont eux été renouvelés jusque début octobre. Ne comprenant pas pourquoi j'ai donc posé la question à mon responsable qui m'a répondu que c'est parce que je serais en congé maternité et qui donc ne me gardait pas pendant ce temps là et que je pourrais postuler à nouveau à la fin de mon congé maternité.

Que puis-je faire ? Est-ce légal ?

Je vous remercie infiniment !!!

Par **Lag0**, le **23/02/2021** à **20:34**

Bonjour,

Ce qui est surtout illegal, c'est de faire des cdd pour des emplois qui semblent permanents...